

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015**

OBJET
12 – OLYMPIADES 2015

N° 2015-04-12
NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 27

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Absents : 2

Florence CABRESIN
Chantal PERRUCHET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...0
votants.....27

Délibération

Rapporteur : Elisa DRION

Le réseau départemental des structures jeunesse, créé en 2001, organise depuis plusieurs années des projets destinés aux jeunes.

« Les Olympiades » est un événement annuel dont les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Favoriser la notion de plaisir autour du jeu
- Favoriser les rencontres de jeunes sur le territoire
- Développer une pratique physique ludique
- Accompagner l'apprentissage du respect de l'individu
- Faire de cette rencontre un événement culturel pour les jeunes

En 2015, les Olympiades sont organisées à Treillières le jeudi 9 juillet de 9h30 à 17h30, et ouvertes aux structures jeunesse du département membres du réseau, et aux structures jeunesse de la CCEG, en direction du public 10-14 ans.

Une convention signée par le Maire de Treillières et le représentant de la structure jeunesse participante définit les modalités de participation à cette journée, et les engagements de chacun. Elle est conclue pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 novembre 2015.

Une réunion bilan, qui regroupera chaque structure jeunesse et se tiendra au plus tard le 30 novembre 2015, portera notamment sur le respect de la convention par les partenaires, sur le bon déroulement de l'événement et sur les résultats financiers.

Publié le 30/04/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150427-2015-04-27-DE12-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2015
Date de réception préfecture : 30/04/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 27 Voix pour décide :

- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention relative à cette manifestation.

Pour extrait conforme,

Le 27 avril 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 30/04/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150427-2015-04-27-DE12-
DE
Date de télétransmission : 30/04/2015
Date de réception préfecture : 30/04/2015